

0681.786.769

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 10 juin 2022

Lieu : ferme Champignol à 5600 Surice, rue de la Brasserie, 20.

Heure : 19H30

1. ÉTAT DE LA REPRÉSENTATION DE L'A.G. – COMPTAGE ET VÉRIFICATION DU NOMBRE DE COOPÉRATEUR·TRICE·S A et B – VÉRIFICATION DU QUORUM POUR LES PARTS A

° parts A : sur 75 coopérateur·trice·s A, 53 sont présent·e·s ou valablement représenté·e·s ; le quorum de moitié est largement atteint (70,67%).

° parts B : sur 52 coopérateur·trice·s, 12 sont présent·e·s ou valablement représenté·e·s

° au total, 65 coopérateur·trice·s sont donc présent·e·s ou représenté·e·s.

=> Voir Tableau des présences en **annexe 1**.

2. MOT D'ACCUEIL DU CO-PRÉSIDENT : PRÉSENTATION DU RAPPORT SOCIAL ET PRÉSENTATION CADI

2.1. Présentation du rapport social 2021 et évolution de la situation en 2022

Chaque année, conformément aux statuts de la coopérative, le conseil d'administration dresse un rapport social, dans le but de faire état de la manière dont la coopérative a poursuivi sa finalité sociale et réalisé ses objectifs.

En effet, CoopESEM, c'est avant tout un projet social qui a pour but de soutenir une agriculture familiale et durable ainsi que de proposer une alternative à la grande distribution. Pour rappel, la finalité est décrite à l'article 4 des statuts de la coopérative : « la coopérative a pour finalités sociales internes et externes :... »

7 points seront envisagés :

- *La dynamisation de la production agricole et artisanale, et d'activités artisanales de transformation des produits agricoles en opposition à l'agriculture industrielle dominée par l'agro-industrie et les enseignes de la grande distribution*

Qu'en est-il en 2021 ?

Tous les producteurs de la coopérative sont issus d'exploitations familiales. 17 nouveaux producteurs nous ont rejoint en 2021, au total, nous sommes 64 aujourd'hui.

Cette dynamisation passe par l'ouverture de nouveaux points de retrait vers le sud de notre territoire : Matagne, Couvin et Villers-Deux-Eglises et Mettet plus au nord, en 2022. Un merci tout particulier aux nouveaux bénévoles qui ont permis d'ouvrir ces nouveaux points de retrait.

La collaboration avec d'autres coopératives qui partagent nos valeurs se poursuit, vous aurez probablement remarqué l'arrivée des bananes.

Suite au Covid, l'euphorie des ventes s'est poursuivie jusque juin 2021. Dès que les mesures sanitaires ont été levées, nos ventes ont régressé. Jean vous en parlera plus en détail par la suite.

- *La création d'emplois économiquement viables dans ces/ses secteurs d'activités :*

Qu'en est-il en 2021 ?

CoopESEM se professionnalise un peu plus en engageant un second employé. Pour rappel, Catherine Massard a été engagée en 2020 et Louis Demoulin est venu renforcer l'équipe en tant que chauffeur-livreur à partir de mai 2021. Depuis mai 2022, c'est Jean Pinera qui assure cette fonction.

Sabine, engagée sous un contrat Article 60 en partenariat avec le pôle des services pour l'entretien de nos locaux a été récemment remplacée par Jean-Claude Moreau.

En 2022, Émilie Guilmin est aussi venue renforcer nos rangs. Elle s'occupe plus particulièrement de la gestion de l'e-shop, des relations avec les producteurs et de l'organisation d'activités de sensibilisation telles que les vendredis des producteurs, des visites ou ateliers...

Il faut aussi souligner notre souhait de soutenir les emplois existants chez nos producteurs et dans les magasins à la ferme. C'est précisément pour cette raison que le point de retrait de Villers-Deux-Eglises a été ouvert.

- *Le développement de systèmes de production agricole respectueux de l'environnement :*

Qu'en est-il en 2021 ?

Nous avons mentionné la collaboration avec d'autres coopératives, essentiellement pour nous fournir des produits qui ne sont pas disponibles sur notre territoire. C'est particulièrement le cas pour certains légumes.

Le GT produit-producteur a réuni les maraîchers pour mettre au point un plan de culture « commun ». Le but recherché est de faire produire à nos maraîchers des légumes que nous achetons pour l'instant ailleurs. Organiser cette planification n'a pas été simple mais l'essentiel à retenir, outre la relocalisation de notre alimentation, c'est l'interaction entre les producteurs. Le GT produit-producteur va continuer à stimuler les interactions entre les producteurs et de cette manière renforcer la solidarité entre eux.

- *Le recul de l'alimentation industrielle aseptisée et formatée et la diffusion d'une alimentation diversifiée, goûteuse, de qualité et accessible à tous :*

Qu'en est-il en 2021 ?

Le GT produit-producteur a accouché d'une procédure systématique pour l'admission des nouveaux produits. Je voudrais souligner ici, la difficulté de faire converger tous les avis autour d'un produit local et de qualité. Cette procédure n'est certainement pas parfaite mais elle a le mérite de filtrer les demandes. *In fine*, la décision d'achat revient toujours au consommateur final.

Pour rappel, du point de vue de l'accessibilité, la marge bénéficiaire de la coopérative est de 20 % sur le prix fixé par le producteur. Cette marge reste faible comparé aux autres acteurs et le producteur est libre de fixer son prix. Contrairement à la grande distribution qui met les producteurs sous pression en permanence.

La diffusion de l'information reste une priorité pour se faire connaître mais demande énormément de moyens.

- Nous avons édité un nouveau flyer qui permet de mieux faire connaître nos producteurs et le fonctionnement de la coopérative.
- En ce qui concerne les réseaux sociaux, il y a plus de communication sur Facebook et récemment une page Instagram a été lancée ;
- Au niveau du collectif 5C, nous avons fait la demande d'une réflexion autour d'une communication globale, au nom de l'ensemble du circuit-court. Affaire à suivre...

- *La transmission et le partage de savoirs et de savoir-faire agricoles, artisanaux, jardiniers, culinaires :*

Qu'en est-il en 2021 ?

Il faut souligner les difficultés rencontrées à cause du Covid.

Malgré cela, nous avons pu organiser différents événements en fin d'année :

- Les conférences de Livio Damani, en décembre, sur les produits lacto-fermentés. En collaboration avec le foyer culturel et la bibliothèque de Florennes.
- Dans le cadre du festival 100% rural du GAL Entre-Sambre-Et-Meuse : 3 visites du dépôt de Florennes et 3 ateliers produits ménagers avec Wallowash.

Il y aura d'autres événements en 2022, grâce au travail d'Émilie.

- *La promotion de l'économie sociale et solidaire :*

Qu'en est-il en 2021 ?

La solidarité a toujours été au centre de notre projet. Nous sommes partie prenante du projet CADI, Catherine vous en dira plus dans quelques minutes.

Cette collaboration tisse une toile vers le sud de notre région, c'est bien connu, l'union fait la force. L'actualité nous démontre la nécessité de relocaliser notre économie et plus spécialement notre alimentation.

Pour 2022, on peut souligner l'accueil des résidents « Azuré bleu » (il s'agit d'une structure d'hébergement pour personnes handicapées) le jeudi en journée et la poursuite de la collaboration avec Fedasil.

- *Le développement de rapports sociaux plus conviviaux, plus solidaires*

Qu'en est-il en 2021 ?

Nous avons participé à deux marchés à Couvin : lors de l'ouverture du point de retrait le 17 avril 2021 et au festival crescendo en octobre 2021.

Dès que la levée des mesures sanitaires l'a rendu possible, nous avons également organisé un souper des bénévoles afin de remercier ceux-ci pour leur investissement.

2022 ne sera pas en reste. Nous avons déjà ouvert deux points de retrait : Villers-Deux-Eglises et Mettet. Les premiers vendredis des producteurs ont été organisés et nous devons réfléchir à un événement pour fêter le cinquième anniversaire de la coopérative en novembre.

Il faut aussi souligner la création d'un GT événements qui va se charger d'organiser des moments de convivialité et qui va permettre de mieux représenter CoopESEM lors d'événements extérieurs.

Voilà donc un bref relevé des événements 2021 et des six premiers mois 2022.

Notre coopérative remplit ses objectifs mais les défis restent nombreux.

Le CA se réunit régulièrement et il prend des décisions pour que l'activité se pérennise. Le consommateur est retourné à ses habitudes d'avant Covid à partir de juin 2021, nous ne sommes plus dans une phase euphorique de croissance. La remise en question est permanente et la question de la marge va devoir être ré-évaluée si nous voulons survivre.

Nous essayons, chacun, bénévoles, employés et producteurs, de développer l'activité de la coopérative de la manière la plus efficace possible. Il faut, sur ce point, souligner le nouveau système d'étiquetage qui a été mis au point par Michel. Grâce à ces étiquettes, nous avons diminué les risques d'erreurs dans la distribution des produits. Nous pouvons applaudir Michel pour son investissement.

Nous nous impliquons chacun dans la mesure de nos possibilités mais il faut continuer à recruter, à parler de notre projet et à en faire la promotion.

VOUS, les coopérateurs, êtes nos meilleurs ambassadeurs pour faire cette promotion.

2.2. Présentation du projet CADI : Chaîne alimentaire durable intégrée en Entre Sambre et Meuse

Le Projet CADI est né suite à l'appel à projet en 2020 de la Ministre Tellier « Relocalisation de l'alimentation en Région Wallonne ». Il fait partie des 46 projets qui ont été sélectionnés dans le cadre de cet appel à projet. Chaque projet a reçu 300.000 € de subsides sur 3 ans (essentiellement des ressources humaines).

Le projet réunit 7 partenaires :

- 3 porteurs de projets : le Parc naturel Viroinval Hermeton, La coopérative Botte Paysanne et la fondation Chimay Wartoise
- 4 autres partenaires : CoopESEM, le Codef, la Coopérative bio de la Botte et Chimay Gestion

Le projet s'étend sur un territoire composé de 13 communes. Ce territoire est quasi similaire à celui de CoopESEM (Sauf Gerpennes/Ham/heure/Nalines qui font partie de CoopESEM mais ne font pas partie de CADI et Beaumont, Froidchapelle, Sivry-Rance et Chimay qui font partie du territoire CADI mais pas de notre territoire initial).

Le projet s'étend sur 4 axes :

AXE 1 – Sensibilisation

- Développer l'offre et la demande en produits locaux sur le territoire
- Informer les acteurs de la chaîne
- Promouvoir/développer les formations en fermes-écoles
- Organiser/participer à des marchés locaux ou autres événements

AXE 2 – Gouvernance et Démocratie alimentaire

- Développer et animer un Conseil Local de Politique Alimentaire
- Mettre en place un cadre de collaboration accrue entre les coopératives
- Définir le système de gouvernance de la filière

AXE 3 – Logistique

- Compléter le recensement des producteurs et quantifier leur volume de production
- Identifier les chaînons manquants pour créer des filières complètes
- Compléter le recensement des différents outils de transformation présents sur le territoire
- Structurer la plateforme logistique

AXE 4 – Social

- Mettre en place des formations en agriculture sur le territoire
- Mettre en place un groupement d'employeurs agricoles
- Mettre en place des actions de solidarité alimentaire et renforcer celles qui existent déjà

Concrètement, qu'apporte le projet CADI à CoopESEM ?

- Ce projet permet à CoopESEM de s'inscrire dans un réseau et de rencontrer des partenaires intéressants du territoire (La Botte Paysanne, Fondation Wartoise...)
- Plusieurs événements ont pu être organisés en collaboration avec CADI :
 - Réunion de planification de la filière maraichère
 - Rencontre entre maraichers (stockage, planification, commercialisation)
 - Rencontre des femmes en agriculture

- Nous pouvons bénéficier de l'accompagnement de CADI pour répondre à des appels à projets, pour des études de faisabilité sur différents projets...

3. APPROBATION DU PV DE LA PRÉCÉDENTE AG

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 19 juin 2021 est approuvé à l'unanimité.

4. PRÉSENTATION DU RAPPORT DE GESTION - 2021

Le **nombre de clients inscrits** est en croissance constante, avec un surcroît d'adhésions à chaque création de dépôt et lors de la première crise Covid en mars 2020. Mais nous perdons aussi autant de clients que de nouveaux créés.

Avec le développement du nombre de paniers/commandes, mais aussi avec l'élargissement de la gamme de produits proposés, le **nombre de producteurs** a aussi augmenté en 2021 pour atteindre 60 producteurs en 2021 (malgré que certains nous aient quitté).

L'historique des ventes hebdomadaires sur l'année 2021 montre une **belle progression de nos résultats durant le 1^{er} semestre**. A partir de juin, les ventes n'ont plus progressé et, malgré l'ouverture de Couvin et puis de Matagne, sont restées à peine au même niveau que 2020.

La comparaison des années en nombre de commandes, mais aussi en chiffre de ventes démontre la **forte progression de CoopESEM depuis ses débuts**, mais une stabilisation au 2eme semestre 2021.

En ce qui concerne le « partage du gâteau » (485.000€ (et 382.000€ en 2020), les ventes des diverses familles de produits telles que constituées sur l'e-shop confirme le **maintien des cinq familles phares : légumes, fruits, viandes, produits laitiers, plats préparés**, mais aussi la diversification de l'offre, qui permet de donner envie aux clients de venir commander d'autres choses en plus que leurs besoins traditionnels.

Les **achats chez Paysans-Artisans** sont de l'ordre de 14 % pour 2021 (9 % en 2020) et se répartissent principalement en légumes et fruits. Ils se justifient pour répondre à une demande parfois difficile à offrir localement à certaines périodes de l'année, voire de marchandises non cultivées dans la région/sous nos climats (ex : avocats, oranges, chips, poissons). Aussi, pour certains produits en petite quantités peu attractives pour des producteurs, ou produits d'appel (mozzarella, tartinade ricotta...) pour attirer la clientèle.

Le premier semestre 2022 confirme la **stagnation des ventes de fin 2021** et les interrogations sur les prévisions budgétaires.

5. COMPTES ANNUELS

A. ÉVOLUTION DU CAPITAL EN 2021

Il n'y a pas eu, en 2021, de campagne pour rechercher de nouveaux apports pour le capital.

Au 1^{er} janvier 2021, le capital s'élevait à QUATORZE MILLE QUATRE CENT CINQUANTE EUROS (14.450) ; pendant l'année, il y a eu souscription pour un montant de DEUX MILLE TROIS CENT CINQUANTE EUROS (2.350), et un remboursement de CENT CINQUANTE EUROS (pour une part A), portant ainsi, à fin 2021, le capital à la somme de SEIZE MILLE SIX CENT CINQUANTE EUROS (16.650).

Le capital a été souscrit par 114 coopérateurs différents : 64 pour des parts de catégorie « A », et 50 pour des parts de catégorie « B ».

B. COMPTES ANNUELS ET BILAN 2021

BILAN 2021

En 2020, le total de notre bilan avait plus que doublé (total d'environ 94.000 euros à fin 2020). En 2021, notre chiffre d'affaires a encore augmenté de près de 25% par rapport à 2020, se montant à +/- 480.000 euros, cette augmentation étant due à l'excellente période de janvier à mai 2021.

Pour 2021, le bilan provisoire que le bureau comptable nous avait transmis se soldait par un bénéfice d'environ 6.000 euros, et le total du bilan se montait à environ 105.000 euros.

Toutefois, il y avait 2 postes « à problèmes » dans ce projet de bilan :

1. Au passif, un montant d'environ 7.000 euros pour impôt des sociétés pour 2020, somme qui figurait déjà au bilan précédent. Cette affaire n'est toujours pas réglée, car le passage de l'impôt des sociétés vers l'impôt des personnes morales, évoqué lors de l'AG 2021, n'est toujours pas effectif. Il dépend en effet d'un contrôle à effectuer par le SPF Finances, notamment sur notre finalité sociale. Ce contrôle vient de débuter, mais son résultat n'interviendra que dans quelques semaines, voire quelques mois. Dans l'attente, notre comptable nous a conseillé de maintenir l'I.Soc de 7.000 euros au passif du bilan ; nous espérons bien que le résultat sera finalement positif, et que nous n'aurons pas à débours ces 7.000 euros. Si nous ne les payons pas, la rectification interviendra dans les comptes de 2022.

2. A l'actif, à titre de « créances commerciales », nous avons un poste en augmentation sensible chaque année, finalement sans rapport avec les créances commerciales réelles existant chaque fin d'année.

(Les créances commerciales sont les montants qui, en fin d'année, restent dus pour des ventes (e-shop ou avec factures) non encore payées.)

Jusqu'en 2020, on ne calculait pas ce poste et, pour l'ancien comptable, c'était un poste « d'ajustement ». En plus de 4 ans, graduellement, ce poste a augmenté, alors qu'en réalité, c'est le bénéfice annuel qui était moins élevé que le bénéfice calculé. De multiples montants, en se cumulant sur cette longue période, ont amené ce dysfonctionnement à régulariser sans plus attendre. Voici une liste non exhaustive des raisons de ce problème :

- au moins les deux premières années, aucune déduction dans les comptes (de frais réels, ou de charges forfaitaires) pour les dépenses faites pour boissons ou en-cas offerts aux bénévoles et/ou invités ; ensuite, des dépenses forfaitaires ont été déduites, mais il est possible que les montants déduits soient restés inférieurs à la réalité (nos valeureux bénévoles étant bien plus nombreux qu'au démarrage de la coopérative) ;
- commandes annulées par les clients sur l'e-shop, ou doublons de commandes, et comptabilisation des commandes n'ayant pas tenu compte de ces problèmes ;
- commandes « test » également dans l'e-shop, qui n'auraient pas dû être comptabilisées ;
- commandes (heureusement assez peu nombreuses) restées impayées, et devenues irrécouvrables ;
- utilisation dans l'e-shop de comptes « spéciaux », comme « pour autrui commande de CoopESEM » : compte utilisé pour commander à nos producteurs des produits, soit en interne pour la coopérative (ex boissons pour bénévoles), soit pour des marchés ou autres activités. Ces commandes dans l'e-shop n'étaient donc évidemment pas payées (puisque faites par la coopérative elle-même), et n'auraient pas dû être comptabilisées... alors que cela a parfois été le cas.

Au final, ça nous donnait 2 postes à l'actif :

- les créances commerciales « réelles » à fin 2021, poste 40000 « clients », pour +/- 2.700 euros ; la quasi-totalité de cette somme étant d'ailleurs payée à ce jour ;
- un poste 40001 « clients à revoir », pour plus de 14.000 euros cumulés sur plus de 4 ans pour les raisons mentionnées ci-avant.

→ Comme ce poste de plus de 14.000 euros était purement virtuel, et que la somme n'entrerait jamais réellement sur le compte de la coopérative, nous avons décidé, en accord avec notre comptable, de nettoyer notre bilan de cette somme, qui a été enlevée de l'actif du bilan qui est finalement présenté à votre approbation.

Dans le compte de résultats, la somme (14.674,11 euros précisément) a été portée en débit au poste 63400 « réduction valeur créances commerciales ».

Suite à cela, le bilan « nettoyé », bien plus conforme à la réalité, voit son total ramené à +/- 90.800 euros (au lieu de 105.000), alors que le total était de +/- 94.000 fin 2020 ; le bénéficiaire calculé initialement (+/- 6.000 euros) est aussi gommé totalement.

+ A l'actif :

- 1) Les participations dans d'autres coopératives (3) sont inchangées, soit 1.500 euros ; une augmentation de participation dans les coopératives « bocalerie » et « légumerie » de la Fabrique circuit court avait été évoquée, mais n'a pas été demandée en 2021 ; à noter par contre qu'en 2022, nous venons de participer à la recapitalisation de la coopérative d'édition « Tchak » par la souscription d'une nouvelle part de 500 euros, ce qui apparaîtra dans les comptes de 2022.
- 2) En terme d'installations, matériel, véhicule..., nous avons beaucoup moins investi en 2021 qu'en 2020, mais quand même : un nouveau PC, des nouveaux rolls, ainsi que le matériel de seconde main racheté au pôle des services comme les tables en inox. Compte tenu des amortissements actés en 2021, ce poste a diminué, passant d'environ 18.000 euros à environ 14.000 euros ; tout ce matériel est repris dans un tableau des amortissements, consultable par tous les coopérateurs.

- 3) La valeur de notre petit stock de marchandises a encore augmenté, passant d'environ 2.500 euros fin 2020, à environ 4.000 euros fin 2021.
- 4) Quant aux valeurs disponibles, soit le montant de notre compte ING ainsi que les différentes caisses de numéraire, qui sont le baromètre de notre santé financière, le total était d'environ 67.500 euros à fin 2021, au lieu de 55.000 euros fin 2020, soit une situation satisfaisante. Comme nous le verrons plus loin, cette situation est pour l'instant moins favorable.
- 5) A noter aussi, à l'actif, un boni à la TVA (poste 41100) d'environ 620 euros ; depuis, ce boni a encore été augmenté par le boni du 1^{er} trimestre 2022 ; deux trimestres de suite en boni TVA ne sont pas nécessairement une bonne nouvelle sur la rentabilité actuelle de notre activité..., espérons que le deuxième trimestre 2022 sera meilleur que les deux trimestres précédents.

+ Au passif :

- 1) Comme indiqué au point précédent, le capital à fin 2021 est de 16.650 euros, répartis en 9.750 euros de parts A et 6.900 euros de parts B ;
- 2) Les réserves (code 13340) restaient stables, à environ 45.000 euros ;
- 3) Au code 450000, « dettes fiscales estimées », figure la somme d'environ 7.000 euros, pour impôt des sociétés 2020, dont question ci-avant, dont nous espérons bien la disparition ;
- 4) Les comptes de régularisation, code 49200, se montent à environ 23.400 euros ; il s'agit de montants dus à fin 2021, qui n'ont été payés qu'en 2022.

COMPTE DE RÉSULTATS 2021

Éléments à mettre plus particulièrement en exergue :

Les **recettes 2021** se sont élevées à environ 490.000 euros, dont +/- 9.600 euros d'aides à l'emploi SESAM. La quasi-totalité des ventes se rapporte aux ventes à taux de TVA de 6 %, les ventes à taux de TVA de 21 % (bières, alcool, produits de soins et de nettoyage) ne représentant qu'environ 3 % des ventes de l'e-shop.

Les **dépenses 2021**, à environ 498.000 euros, ont évidemment été impactées, pour plus de 14.000 euros au poste 63400, par la suppression des créances douteuses dont il a été longuement question ci-avant. Sans cette opération, les recettes étaient supérieures aux dépenses, dégagant un léger bénéfice ; avec cette opération de régularisation « one shot », pour 2021, les dépenses sont supérieures aux recettes.

A noter que les postes « salaires, ONSS... » étaient en nette hausse en 2021, vu l'engagement d'un deuxième employé (mi-temps) à partir du 1^{er} mai 2021, et des hausses de l'index ; cette augmentation se poursuivra en 2022, en fonction des hausses de l'index déjà intervenues et à venir (prochaine hausse des salaires dans la CP 201 prévue très prochainement).

Pour 2021, pour la deuxième fois, nous avons introduit en dépenses les menus frais exposés par exemple pour les boissons offertes aux bénévoles et invités, et autres dépenses du même genre, pour plus de 2.700 euros, au poste 61350 « frais bénévoles ». Pour les années suivantes, dont 2022, vu les nouveaux points de retrait et l'augmentation du nombre de bénévoles, nous pensons que ce montant devrait encore augmenter.

En conclusion, **la forte augmentation de nos charges ne sera soutenable que si nous (ré)augmentons sensiblement le nombre de paniers vendus chaque semaine.** L'ouverture de nouveaux points de distribution doit y contribuer en amenant de nouveaux clients, car à défaut, cela n'amènerait qu'une augmentation de charges (transports, matériel, location, frais divers) sans apport positif réel.

En plus de l'augmentation du nombre de paniers, pour revenir à une rentabilité correcte de la coopérative et assurer sa pérennité, **nous devons certainement passer rapidement par une augmentation de la marge prise sur les ventes** ; notre co-président vous en dira plus à ce sujet dans quelques instants.

⇒ Demandes du C.A. à l'A.G. :

- D'approuver les comptes annuels et le bilan 2021, tels qu'exposés aux coopérateurs ;
- D'approuver l'affectation du bénéfice 2021 et des bénéfices précédents, au fonds de réserve ;

→ Ces deux points, soumis au vote, ont été approuvés à l'unanimité.

6 – RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Voir annexe 2

Nous, Michaël HOREVOETS, vérificateur aux comptes de la SCRL FS CoopESEM déclarons avoir vérifié la comptabilité 2021, ce jour.

Nous avons constaté :

- Dans le facturier d'achat, les 10 documents vérifiés étaient dûment numérotés et les montants reportés dans le journal des dépenses correspondaient bien à ceux indiqués sur les factures papiers. Les virements ont également été vérifiés et correspondaient aux montants dus.
- Dans le facturier de vente, les 5 documents vérifiés étaient correctement numérotés et les montants reportés dans le journal des recettes correspondaient bien à ceux indiqués sur les factures. Les virements correspondaient également aux montants qui nous étaient dus.
- Dans le facturier des commandes en ligne, les 5 documents vérifiés étaient dûment numérotés et les montants reportés dans le journal des recettes correspondaient bien à ceux extraits du site de vente en ligne. Un paiement a été fait tardivement, après rappel.
- Deux fiches de paie ont été contrôlées (paie du mois de juin pour les 2 travailleurs). Les montants payés (extraits bancaires) correspondaient bien à ceux figurant dans la fiche de paie du secrétariat social.
- Nous avons vérifié un décompte TVA (trimestre 2) et constaté que le paiement (opération 6721) correspondait bien au montant repris sur la fiche du bureau d'expert-comptable.
- Nous avons consulté les fichiers de remboursements par virements pour produits non conformes ou absents et vérifié 1 virement. Celui-ci était conforme.
- Nous avons consulté le livre de caisse et les ventes et remboursement de vidanges, non livrés et non conformes dans trois dépôts. Les montants présent dans le livre de caisse et transmis aux comptable correspondaient bien à ceux présent sur les relevés papiers.
- Nous avons également consulté le fichier « Commandes fournisseurs » et constaté qu'il permettait d'éviter une double facturation par les producteurs.

Les informations fournies sont certifiées sincères et complètes.

Michaël Horevoets



Vérificateur aux comptes

7 – DÉCHARGE AUX ADMINISTRATEURS

=> Décharge à l'unanimité

8 – COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : VOTE

L'ensemble des coopérateur·trice·s sont sortant·e·s. 5 coopérateur·trice·s ne souhaitent pas se représenter pour un nouveau mandat :

- EVERAERTS Farid (producteur)
- SCAILLET Carole
- BOMBLED Jean
- DE RAEVE Richard
- LEBRUN Alexandre (producteur)

Les 7 autres coopérateur·trice·s se représentent pour un nouveau mandat :

- BAUTHIER Patrick
- ETIENNE Marie (productrice)
- GILLIEAUX Vincent
- GUFFENS Gisèle
- THUNUS Nathalie (productrice)
- TONDUS Michel
- TONDUS Yves

6 candidat·e·s se présentent pour entrer au conseil d'administration :

- BERNARD Guy
- BERTRAND Yseut (productrice)
- BROUWAEYS Hervé
- LEQUEUT Francly (producteur)
- MARTIN Evelyne
- SIERENS Véronique

Après vote à bulletins secrets, la composition du nouveau Conseil d'Administration est la suivante :

- BAUTHIER Patrick
- BERNARD Guy
- BERTRAND Yseut (productrice)
- BROUWAEYS Hervé
- ETIENNE Marie (productrice)
- GILLIEAUX Vincent
- GUFFENS Gisèle
- LEQUEUT Francly (producteur)
- MARTIN Evelyne
- THUNUS Nathalie (producteur)
- TONDUS Michel
- TONDUS Yves

Quorum au sein du conseil d'administration : il y a 12 administrateurs dans le C.A. (hors poste du GAL ESEM avec voix consultative, représenté par DERMIENCE Ferdi) : 4 producteurs et 8 consommateurs ; le quorum de « un tiers minimum pour chaque catégorie » est respecté.

Lors du prochain CA, un nouveau co-président et un nouveau trésorier seront élus pour remplacer respectivement Alexandre LEBRUN et Jean BOMBLED.

Michaël HOREVOETS est reconduit au poste de commissaire aux comptes.

9 – BUDGET 2022, ÉVOLUTION DU CAPITAL, SITUATION ET PRÉVISIONS FINANCIÈRES – PERSPECTIVES POUR 2022 + RÉCOLTES D’IDÉES : COMMENT PÉRENNISER L’ACTIVITÉ DE LA COOPÉRATIVE ?

Évolution du capital en 2021 :

- Au 1^{er} janvier 2021, le capital s'élevait à QUATORZE MILLE QUATRE CENT CINQUANTE EUROS (14.450) ;
- Pendant l'année, il y a eu souscription pour un montant de DEUX MILLE TROIS CENT CINQUANTE EUROS (2.350), et un remboursement de CENT CINQUANTE EUROS (pour une part A), portant ainsi, à fin 2021, le capital à la somme de SEIZE MILLE SIX CENT CINQUANTE EUROS (16.650).
- Le capital a été souscrit par 114 coopérateurs différents : 64 pour des parts de catégorie « A », et 50 pour des parts de catégorie « B ».

Prévisions pour 2022, situation financière début juin 2022 :

→ Prévisions pour 2022

- En cette période pleine d'incertitudes, succédant à une longue période « Covid », il n'est pas évident d'établir des prévisions fiables, même si certaines tendances assez négatives pour notre coopérative apparaissent ou se confirment :
 - depuis environ un an et la fin de la phase aigüe de la crise Covid, les produits locaux et les circuits courts ont marqué le pas, ce qui s'est directement traduit par un fléchissement et ensuite une stagnation de nos ventes ;
 - depuis quelques mois, comme toutes les entreprises, nous sommes confrontés à une forte augmentation des charges, notamment celles des charges de personnel suite à plusieurs indexations des salaires (augmentation d'environ 11 % sur un an).
 - En 2021, notre deuxième emploi (mi-temps) était créé au 1^{er} mai, soit une incidence limitée à deux tiers de l'année ; en 2022, ce sera évidemment sur l'année complète.
 - A condition de maintenir l'emploi, nous continuerons à percevoir les aides à l'emploi « SESAM », certes dégressives, mais qui, suite à la crise « Covid », seront prolongées d'un an par la Région wallonne (durée totale de 4 ans, au lieu de 3).
- En 2021, l'ouverture de nouveaux points de distribution à Couvin, puis Matagne-la-Petite, a amené moins de nouveaux clients qu'espéré. Combien de nouveaux clients vont nous rejoindre à Villers-deux-églises et Mettet, récemment ouverts, et quelle sera l'incidence sur notre chiffre d'affaires ? C'est encore une incertitude, de même que l'incidence d'une éventuelle future ouverture d'un « petit grossiste » pour les ventes en « business to business » (B2B)...
- En 2021, le CA s'est monté à +/- 480.000 euros, en augmentation de plus de 20 % par rapport à la bonne année 2020 ; toutefois, ce CA a été réalisé à raison de 60 % au 1^{er} semestre, et seulement 40 % au 2^e semestre ; au 4^e trimestre 2021, le CA était d'ailleurs inférieur de 25 % au CA du 1^{er} ou du 2^e trimestre 2021 !

- Il serait donc imprudent, pour 2022, de se comparer à l'ensemble de 2021 ; il faut aussi prendre en compte le fait que les ventes en 2022, jusqu'à présent, n'ont pas été meilleures que celles de fin 2021 ; on peut certes espérer un regain de ventes avec Villers et Mettet, mais nous n'avons pas de certitudes.
- Prévision de recettes :

51 semaines x 8.900 =	+/- 455.000	(+/- 95% du CA de 2021)
SESAM	+/- 9.000	
Total :	+/- 464.000	
- Prévision de dépenses (hors imprévus et investissements...) :

dépenses pour les produits :	+/- 380.000
charges diverses	+/- 84.000 (7.000 x 12)
Total :	+/- 464.000

L'année se solderait donc +/- en équilibre, sauf si les ventes sont inférieures aux prévisions et/ou si les charges sont supérieures (par exemple en cas de nouveaux sauts d'index), auquel cas l'année 2022 pourrait se terminer sur un mali.

→ Situation financière début juin 2022

- Nos avoirs fluctuent évidemment de semaine en semaine, au gré de la réception des factures. Actuellement (début juin 2022), nous disposons d'environ 58.000 euros, essentiellement sur notre compte ING.
Il ne faut toutefois pas perdre de vue que notre capital (+/- 18.000 euros pour l'instant) est compris dans ce montant, et que notre disponible en est donc diminué d'autant.
- Fin 2021, ces avoirs étaient d'environ 66.000 euros. En cinq mois, nous avons donc une petite érosion de nos avoirs financiers, évolution à suivre de près, puisqu'il nous faut toujours des réserves pour faire face aux imprévus (ex. réparation du camion) et aux investissements nécessaires.
- Schématiquement :
 - il y a un an, on travaillait avec un compte ING qui fluctuait généralement dans les 70.000 euros
 - depuis quelques mois, le compte ING fluctuait le plus souvent dans les 60.000 euros
 - et depuis quelques semaines, il fluctue plutôt dans les 55.000 euros...

10. QUESTIONS – RÉPONSES

11. MOT DE CLÔTURE DU CO-PRÉSIDENT + RÉCOLTE D'IDÉES : COMMENT FÊTER DIGNEMENT LES 5 ANS DE COOPESEM ?

Michel Tondus présente le nouveau système d'étiquetage des produits, destiné à faciliter l'assemblage et à diminuer le risque d'erreur.

Nous fêterons cette année les 5 ans de la création de notre coopérative. Appel est fait à la créativité des coopérateurs pour trouver des idées de « festivités » dignes de cet anniversaire.

ANNEXE 1. Tableau des présences

AG juin 2022	Présences		PART A		PART B		procuration pour		procuration		bulletin de vote à recevoir
NOM (pers phys ou morale)	PRENOM	Alain (et Bern)	PART A ou représe par	PART A pré Représenté	PART B ou représenté par	PART B présent Représenté	procuration pour	procuration	bulletin de vote à recevoir		
Anciaux		Alain (et Bern)	1								
Baillet	Cédric		1	1	Alexandre Lebrun						
Balle	Alexandre		1								
Barthéls croq'terroir	Henry		1								
Baudoin	Sylvain		1	1	Thipanie Loic	xx			2		
Baudoin	Gilles										
Bauthier	Patrick		1	1	Guy Lens		Charles Godard		3		
Bayet	Thibaud										
BC Immo Stone SRL	Corbaye savons		1	1	Yseult Bertrand						
Bernard	Guy		1	1		Quentin Champion	George Dutry		3		
Bertholet	Luc										
Bertrand Ferme Ange Gardien	Yseult		1	1		Bruno van wilder	Isabelle Corbaye		3		
Biofermat SC	Lequent		1	1	Vincent Gilliaux						
Blaimont	AS&Fred Raz'buzzée		1						1		
Blanche	Jean-Louis										
Blanjean	André								1		
Blavier	Patrice								1		
Bodson	Phillippe		1								
Bombled	Jean		1	1		xx	xx		1		
Bombled	Suzanne						Monique Ghyssens	xx	2		
Bossroy	Brigitte		1	1		xx	xx		1		
Brogniel	Vincent		1	1		xx	xx		1		
Brassart	Benoit		1	1	Richard De Raewe						
Brouwaeyns	Hevé						Carnie Pietquin	René Lebrun	3		
Capelle	Virginie										
Champion	Quentin frisetite		1	1	Guy Bernard						
Charlier	David								1		
Cloet	Catherine		1								
Cloet	François								1		

Cofermine	SC	1	1						1
Collard	Pol	1							1
Debesse	Grégory	1	1			1 Richard De Raeve			
De Raeve	Richard	1	1	1					
Debroux	Justin								1
Dellis	Thérèse								1
Deprêtre	Isabelle		1						
Derbaudrenghien	Pierre-Louis								1
Dermience	Ferdi	1	1			Marie-Lyne Jaminet			
Duchene	David	1	1	1		Nathalie Thunus			
Dudart Toquées du Bocal	Pénélope	1							
Dumont	Laurie	1	1	1					1
Dutry	Georges	1				1 Guy Bernard			
Eggermont	Virginie								1
Etienne	Marie	1	1	1					
Everaerts	Ferd	1	1	1		1 Wes Tondus			3
Evrard	Frédérica								1
Fauconnier maz pain	Caroline	1				1 Tristan Rätz			
Ferrage	Anne-Pascale	1	1	1				xx	1
Filippi	Elisa	1	1	1				xx	1
Florent et Cie SNC	chocolaterie Ch. Florer	1	1	1		Vincent Gilliaux			
Foucarte	Marie-Line								1
Foyer culturel	Florennes								1
GAL ESEM	Mariline Jaminet	1	1	1					2
Galland	Gillaume	1	1	1		1 Giséle Guffens			
Genet	Philippe	1	1	1		1 Wes Tondus			
Geury	Thomas								1
Glyssens	Monique							1 Suzanne Bombled	
Giaux	Bernard								1
Gilliaux	Vincent	1	1	1				1 Franzy Lequeut	3
Godart	Charles	1	1	1		1 Patrick Bauthier			

Goelf	Pierre				1		
Gourmandises de lysaline SRL (les)	Tartistes Versteaen C	1	1	Marie Etienne			
Guffens	Gisele	1	1			Guillaume Galand	Bruno Stavaux
Gultrin	Emilie				1		1
Hop & Think sprl	Brie eaux vives	1					
Horvoets	Michael	1	1				1
Hubert	Chloé						
Hubert	Sophie					(Hubert Quentin, le père de Chloé)	
Ingoin	Isabelle						
Lebrun	Alexandre	1	1			Baillet Cédric	Franck Santoni
Lebrun	René				1	1	Hervé Brouwaeps
Leduc	Laurence						1
Lens	Guy	1	1	Patrick Bauthier			
Loicq	Tiphonie	1	1	Sylvain Baudoin			
Loicq	Michel						1
Lottin	Claudy						1
Mahieux	Luc						1
Malacort	Anne-Marie						1
Mambour	Marcel Crestia	1					
Marichal	Jean-Paul						
Masschelein	Andy	1					1
Mathieu	Julien	1					
Mathurin	Dominique						1
Meuleman	Stéphane						1
Morroye	Xavier	1	1				1
Moullard	Charles						1
Nanni	Françoise						1
Nicaise	Gérard	1	1	Nathalie Thunus			
One Love Coop	(Domange G)	1	1				
Petite sorcière (la)	SRL-Thunus L	1	1	Michal Tondus			
Peyskens	Marie-Christine						1

Pietquin	Carine			1		1	Hervé Brouweys							
Plevoets	Maurice	1								xx		xx		1
Pilsnier-Bbgraen	Sabrina		1											
Poulin	Christine							1						
Preyat	Marc							1						
Ranwet	Marie-Berthe								1					1
Ratz	Tristan		1						1			Mazpain		2
Renard	Brigitte Mon traiteur		1						1			Marie Etienne		
Riche	Carole		1											
Riez	Philippe			1										
Rivet	Laurent			1										
Robert	Chantal									1				
Robert	Manyse									1				
Robert	Michel									1				
Robinson traiteur	Sanabria Rodriguez Ro							1						
Ruyssen	Thomas												1	
Santoni	Franck		1								1	Alexandre Lebrun		
Scaillet	Carole			1										
Sierens	Veronique							1					1	
Sobry	Joël							1						
Souris	Cécile										1		1	
Stavaux	Bruno -petit toqué		1							1		Gisèle Guffens		
Thunus	Nathalie			1									Gérard Nicaise	David Duchene
Tordus	Michel			1									Larissa Thunus	Rosine Wasterlain
Tordus	Yves			1									Philippe Genet	Farid Everaets
Van Bever	Pascal													3
Vanbrabant	Xavier													1
Vanderhoeven	Marlene													1
Van Wilder	Bruno ferme de Maug		1									1	Yseut Bertrand	
Van Wynsberghe	Stéphane			1										1
Verbois	Romain													1

Ver Linde	Leslie	1	1	1				
Wallowash SPRL	Willem's F.	1	1	1				1
Wasterlain	Rosine	1	1	1	Michel Tondus			
Martin	Evelyne	75	50	52	1		8	1
	QUORUM A	1/2 des A						65
		soit 37,5						
					manque			
					-12,5			

donc parts A = 53 présents ou représentés
 parts B = 12 présents ou représentés

ANNEXE 2 : Détail des pièces contrôlées.

Facturier d'achat	
n° fact.	Journal des dépenses
70 LIDL Gerpennes	OK 19,99 €
140 Ferme du Tilleul	OK 665,93 €
210 Buror Phiippeville	OK 127,39 €
280 Julien Mathieu	OK 1205,19 €
350 Ferme Raz'buzée	OK 873,43 €
420 Ville de Walcourt	OK 337,50 €
490 Brasserie des Eaux vives	OK 51,68 € (erreur de 0,01€ sur calcul TVA sur facture)
561 Wallowash	OK 1580,32 €
630 Jardins de Laurie	OK 343,50 €
700 OXFAM Florennes	OK 442,87 €

Facturier de vente	
n° fact.	Journal des recettes
6 Ecole St-Materne	Ok 601,56 €
10 Marche royale Ste Rolande	OK 170,70 €
12 Ecole fond. auton. Walcourt	OK 92,02 €
18 GAL ESEM	OK 56,03 €
34 GAL ESEM	OK 360,65 €

Facturier de commandes en ligne	
n° commande	Journal des recettes
16000 S. Mouchard	OK 38,04 €
18000 J. Pinera	OK 32,82 €
20000 M Destrée	OK 49,30 €
22000 J. Bomblet	OK 49,95 €
19392 P. Biernaux	OK 42,33 €

Remboursement produits non livrés ou non conformes	
n° commande	Journal des recettes
C. Scaillet	T2 OK
Remboursement et ventes supplémentaires Gerpennes janvier 2021	OK
Remboursement et ventes supplémentaires Florennes janvier 2021	OK
Remboursement et ventes supplémentaires Couvin Septembre 2021	OK